

<b>A</b>	<b>A5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats d'intérêt communautaire</b>	<b>Priorité</b>		
	<b>A5.3 Concourir aux bonnes pratiques de gestion en milieu marin et littoral</b>	1	2	3

Cadre	
<p><b>Secteur(s) concerné(s)</b> Estran, laisse de mer et espace marin de la zone Natura 2000 Domaine Public Maritime (DPM)</p>	<p><b>Habitat(s) concerné(s)</b>  <b>1110</b> - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine  <b>1140</b> - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse  <b>1170</b> – Récifs  <b>1210</b> - Végétation annuelle des laisses de mer</p>
<p><b>Constat(s) et problématique</b></p> <p>- Sur la zone Natura 2000, la végétation annuelle des laisses de mer est peu présente, ce qui peut être un signe de dégradation.</p> <p>- La pêche à pied de loisir est une activité pratiquée par de nombreuses personnes sur le secteur notamment au niveau de la pointe de la Varde, du havre de Rothéneuf ou de la plage du port (la Murette). Pratiquée avec des techniques et/ou des engins destructeurs, cette activité peut être à l'origine de dégradations des habitats naturels. Sur substrat meuble, l'utilisation d'outils comme le râteau ou la bêche, pour ratisser et retourner de larges zones à la recherche de bivalves ou de vers, peut entraîner une déstabilisation des habitats sableux, vaseux ou sablo-vaseux et une mortalité importante de la faune. L'utilisation de ces outils est régulièrement observée dans le havre de Rothéneuf et l'anse de la Touesse. Certains habitats plus sensibles tels que les herbiers de zostères, très importants pour leurs fonctionnalités de zone de ponte ou de nurserie, peuvent être dégradés par des pratiques peu respectueuses. Ce type de pratiques a notamment été observé au niveau de la pointe de la Varde.</p> <p>- En 2011, des demandes de renouvellement des Autorisations d'Occupations Temporaires (AOT) du domaine maritime pour les zones de mouillages situées entre la pointe de la Varde et la pointe de la chaîne ont été formulées. Dans le cadre de ces demandes, une évaluation des incidences Natura 2000 a été fournie. Celle-ci comprenait notamment des recommandations concernant l'utilisation de mouillages plus écologiques dans les zones les plus sensibles.</p>	

Actions
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>A5.3.a: Soutenir et développer une collecte raisonnée des déchets d'origine anthropique sur les laisses de mer.</b> La collecte manuelle permet de sélectionner les prélèvements et de limiter la production de déchets aux seuls déchets ménagers. En outre, elle permet d'intervenir de la façon la plus douce possible sur un milieu fragile et dans des périodes définies.</li> <li>- <b>A5.3.b: Etablir un état des lieux des pratiques de pêche à pied de loisir et évaluer leur impact sur les habitats.</b> Cette action devra être menée en collaboration avec l'ensemble des intervenants sur le milieu marin et se rapprocher des programmes d'études et de sensibilisation mis en place au niveau national.</li> <li>- <b>A5.3.c: Soutenir et encourager les associations gestionnaires des AOT de mouillages pour la mise en place de mouillages plus écologiques notamment sur les secteurs les plus sensibles.</b> Lors du renouvellement des mouillages (mouillage vétuste...) et lorsque cela est possible, les mouillages actuels devront être remplacés par des mouillages plus écologiques. Cette action pourra s'inspirer d'expérimentations menées dans d'autres secteurs, notamment en Bretagne.</li> <li>- <b>A5.3.d: Informer et sensibiliser les pêcheurs à pied, les plaisanciers et le grand public sur les bonnes pratiques.</b> Des actions de terrain lors des grandes marées pourront être mises en place afin de sensibiliser les pêcheurs à pied sur les techniques respectueuses de l'environnement, la sécurité, les tailles et les quantités de coquillages réglementaires. Les plaisanciers pourront être sensibilisés sur des thématiques telles que le dérangement des mammifères marins ou la présence des herbiers de zostères sur la zone (réunions d'information, distribution de dépliants...).</li> </ul>

## Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>A5.3.a :</b> Soutenir et développer une collecte raisonnée des déchets d'origine anthropique sur les laisses de mer	Collectivités	Opérateurs N2000, association d'usagers du littoral, DDTM		Contrat N2000 (A32332) Financement sur la base d'un barème ou sur la base des coûts réels
<b>A5.3.b :</b> Etablir un état des lieux des pratiques de pêche à pied de loisir et évaluer leur impact sur les habitats	AAMP, associations naturalistes et d'usagers du littoral	Opérateur N2000, DDTM		Inclus dans l'animation Natura 2000
<b>A5.3.c :</b> Soutenir et encourager les associations gestionnaires des AOT de mouillages	Opérateur N2000	Associations de pêcheurs plaisanciers, AAMP, collectivités, DDTM		
<b>A5.3.d :</b> Informer et sensibiliser les pêcheurs à pied, les plaisanciers et le grand public sur les bonnes pratiques	Opérateur N2000	AAMP, opérateur N2000, association d'usagers du littoral, associations naturalistes, DDTM		

**Echéancier :** 2013-2014

### Mesures liées :

A5.2 – Assurer la compatibilité des plans, programmes, projets, aménagements et manifestations avec la conservation des habitats d'intérêt communautaire

A5.4 - Élaboration des chartes de bonnes pratiques, par activités, en concertation avec les représentants de celle-ci

B3 – Concourir à la conservation de la population de Grand dauphin

C1/C2.1 - Informer et sensibiliser au moyen de supports et outils de communication existants

D1.1 – Mener des études complémentaires et suivre les habitats marins

D3 - Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités et les espèces et habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000

E2 - Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### Indicateurs de réalisation

Mise en place d'une collecte raisonnée des déchets d'origine anthropique sur l'ensemble des plages de la zone

Rapport d'état des lieux de la pêche à pied sur la zone Natura 2000

Nombre de mouillages écologiques mis en place par les gestionnaires

### Indicateurs de résultat

Amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire concernés

Conservation, voire augmentation, des surfaces d'habitats communautaires

### Exemple(s) de métrique(s) pour renseigner les indicateurs de résultats

Rapport des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire en mauvais (ou moyen) état de conservation en 2008 (pour les laisses de mer) et lors de la prochaine cartographie des habitats. Ce même rapport pourra être mesuré sur un ou quelques « secteurs tests » (surface à définir) avant la réalisation de la cartographie complète du site (selon un protocole défini en collaboration avec le CBNB).

Evolution de l'état de conservation des herbiers de zostères (cf. méthodo LEJART *et al.* 2010 en Iroise).